

**L'affiche de l'exposition
Jean Echenoz actuellement à
la Bpi montre celui-ci en
train de fumer. Or il me
semblait qu'une loi
interdisait cela...**



Crédit

représentation de personnages, historiques ou non, consommant un produit du tabac, surtout quand cela correspond à un trait de sa personnalité, dès lors que le but ou l'effet de cette communication n'est pas de nature publicitaire.

La représentation d'éléments liés au tabac, ou de fumeurs, dans des oeuvres artistiques et/ou des images historiques ou d'actualité n'est interdite qu'en cas de propagande, parrainage, publicité, directe ou indirecte, en faveur du tab